

Entrepreneur de l'économie sociale et solidaire

RNCP38126 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Code(s) NSF	330p, 332p
Formacode(s)	13175
Code(s) ROME	M1205, M1302
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	18/10/2023
Date d'échéance	18/10/2028

Certificateur(s)

INSTITUT REG UNIVERSITAIRE POLYTECHNIQUE · SIRET : 40247415900058

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'Entrepreneur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) crée ou reprend, dirige et/ou développe une structure de l'économie sociale et solidaire au sens de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 (JORF, 2014) qui indique que « l'économie sociale et solidaire est un mode d'entreprendre ». Cette loi confirme bien « l'existence de l'entrepreneur de l'ESS, qui est celui qui s'inscrit dans une logique d'entreprise particulière ».

L'entrepreneur de l'Economie Sociale et Solidaire réalise un diagnostic stratégique de l'entreprise de l'ESS reposant sur les principes de performance économique, de solidarité et de développement durable, Il conduit la stratégie de l'entreprise selon les principes et valeurs de l'ESS, Il ancre la structure de l'ESS sur son territoire en réponse aux enjeux de l'ESS, Il organise les activités de l'entreprise selon les principes de l'ESS, Il est responsable de la gestion financière et budgétaire de l'entreprise de l'ESS visant un modèle économique viable, Il est responsable de la gestion des ressources humaines de l'entreprise de l'ESS au service de son projet social, Il conçoit, met en œuvre et finalise un projet entrepreneurial social et solidaire.

L'objectif de la certification est de répondre aux besoins du marché tels qu'identifiés, à savoir :

Entreprendre en faveur du progrès social, économique et écologique,

Disposer d'entrepreneurs capables de contribuer à une économie de proximité et durable,

Disposer d'entrepreneurs capables de favoriser l'engagement dans l'ESS, porteuse d'innovation sociale et environnementale,

Faire monter en compétences les structures de l'ESS pour accompagner les transformations sociales, sociétales et environnementales,

Renforcer l'encadrement des entreprises de l'ESS

Piloter une structure de l'ESS en conjuguant viabilité économique et finalité sociale,

Amener des professionnels d'autres secteurs à entreprendre dans l'ESS,

Dynamiser les coopérations territoriales en renforçant l'ancrage des structures de l'ESS,

Développer un management responsable qui s'inscrive dans le cadre du règlement général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA).

ACTIVITÉS VISÉES

Réalisation du diagnostic stratégique de l'entreprise de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) reposant sur les principes de performance économique, de solidarité et de développement durable

Conduite de la stratégie de l'entreprise selon les principes et valeurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)

Ancrage de la structure de l'ESS sur son territoire en réponse aux enjeux de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)

Organisation des activités de l'entreprise selon les principes de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)
Gestion financière et budgétaire de l'entreprise de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) visant un modèle économique viable
Gestion des ressources humaines de l'entreprise de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) au service de son projet social
Conception d'un projet entrepreneurial social et solidaire
Mise en œuvre d'un projet entrepreneurial social et solidaire
Finalisation d'un projet entrepreneurial social et solidaire

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Réaliser une veille dans le champ de l'ESS en collectant des données et informations sur les besoins du territoire, les évolutions de l'environnement socio-économique pour identifier les besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits et pour nourrir une vision prospective des activités de l'entreprise de l'ESS.

Analyser l'écosystème territorial de l'entreprise de l'ESS avec une démarche prospective qui s'appuie sur la veille pour apporter une aide à la décision stratégique cohérente avec les enjeux de l'ESS (utilité sociale, innovation sociale).

Analyser le fonctionnement de l'entreprise de l'ESS en considérant son statut, sa gouvernance, ses activités, son organisation et ses compétences, pour identifier ses perspectives en lien avec son écosystème et les principes fondateurs de l'ESS.

Caractériser les orientations stratégiques de l'entreprise de l'ESS en s'appuyant sur le diagnostic réalisé, la réglementation et les principes de l'ESS en matière de gouvernance et de politique sociale, en vue de développer et/ou maintenir des emplois pérennes et non délocalisables et de le partager avec l'écosystème territorial.

Piloter la stratégie de l'entreprise en déclinant les orientations en plan d'actions, dans le respect du règlement général de l'amélioration de l'accessibilité (RGAA), pour garantir et partager le projet social de l'entreprise de l'ESS avec ses parties prenantes internes et externes.

Garantir le cadre juridique et fiscal de l'entreprise de l'ESS en s'appuyant sur la réglementation et les politiques publiques, pour pérenniser son projet social et l'inscrire dans les principes fondateurs de l'ESS.

Évaluer l'utilité sociale de l'entreprise de l'ESS sur son territoire à travers des indicateurs sociaux, économiques, et environnementaux pour garantir une logique d'innovation sociale et de développement durable.

Développer une logique de coopération en représentant la structure sur son territoire, en recherchant les partenariats avec d'autres acteurs de l'ESS, de la sphère publique ou de l'économie de marché pour inscrire durablement l'entreprise dans son territoire et dans les principes de l'ESS.

Piloter les activités et les moyens opérationnels de la structure en mettant en place une organisation et des outils qui permettent d'assurer la continuité des activités de l'entreprise de l'ESS auprès de ses publics cibles.

Décliner de manière opérationnelle les principes de la RSE (Responsabilité Sociale et environnementale) dans le pilotage de l'entreprise, à travers les pratiques sociales, managériales, partenariales, pour mettre l'organisation en conformité avec les principes fondateurs de l'ESS.

Adapter la réponse aux besoins des différents publics cibles de l'entreprise de l'ESS (adhérents, bénéficiaires et clients le cas échéant), en s'appuyant sur des outils d'écoute de leurs besoins et de mesure de leur satisfaction, pour pérenniser les activités de la structure et garantir son utilité sociale.

Gérer les risques (financiers, humains, institutionnels,...) en s'appuyant sur une cartographie des risques et en mettant en place des procédures pour adapter l'organisation et assurer une continuité et une pérennité des activités de l'entreprise de l'ESS.

Réaliser l'ingénierie financière qui combine une mixité des ressources (public, privé) y compris les modes de financement dits innovants (financement participatif, coopératif, solidaire) pour assurer la stabilité financière de l'entreprise de l'ESS.

Établir un budget prévisionnel cohérent avec la stratégie et les moyens de l'organisation en s'appuyant sur l'analyse comptable et des données économiques pertinentes, pour conjuguer viabilité économique et pérennité du projet social de l'entreprise de l'ESS.

Réaliser le suivi budgétaire en mesurant les écarts entre le prévisionnel et le réalisé, en s'appuyant sur des outils de gestion adaptés au modèle économique de l'entreprise de l'ESS, pour optimiser la gestion des ressources financières, anticiper et réaliser les ajustements nécessaires à la poursuite des activités

Mettre en place une organisation qui garantit le respect de la réglementation en matière de gestion des ressources humaines et de droit social, notamment le règlement général de l'amélioration de l'accessibilité (RGAA), dans une logique de transparence et d'exemplarité, pour inscrire l'entreprise dans les principes de l'ESS.

Garantir la conformité des pratiques managériales de l'organisation avec son projet social et les valeurs de l'ESS, en intégrant une réflexion sur la QVT (Qualité de vie au travail), la concertation, la prise en compte du handicap et des risques psycho-sociaux, pour inscrire l'entreprise dans un modèle social durable

Mesurer l'écart entre les compétences disponibles et les compétences requises en s'appuyant sur des outils de gestion des compétences, pour maintenir les compétences nécessaires à garantir le projet social et les activités de l'entreprise de l'ESS.

Élaborer ou coconstruire un projet entrepreneurial répondant à un besoin social nouveau ou mal satisfait, et définir des objectifs et un plan d'action, en s'appuyant sur la stratégie de la structure, pour créer, consolider ou changer d'échelle dans l'ESS.

Définir l'organisation du projet en identifiant les parties prenantes internes, externes, les ressources humaines, les moyens matériels et financiers, les instances de pilotage et outils de gestion de projet, pour permettre son déploiement dans une logique collective et participative.

Porter le projet entrepreneurial en faisant sa promotion auprès des parties prenantes pour assurer la réussite de sa mise en œuvre.

Piloter la mise en œuvre du projet entrepreneurial en mobilisant des outils de gestion de projet pour sécuriser le déploiement du projet et atteindre les objectifs fixés.

Mobiliser les acteurs internes et externes du projet entrepreneurial en s'appuyant sur des méthodes d'animation et des outils de communication adaptés, pour maintenir l'engagement des équipes dans le projet.

Formaliser les engagements des parties prenantes à travers des documents partenariaux du type convention, pour inscrire le projet entrepreneurial dans une logique de création de valeur partagée et de coopération territoriale.

Évaluer les résultats du projet entrepreneurial au regard des objectifs visés, à l'aide d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, et en analysant les écarts afin d'ajuster l'action au service du projet social de l'entreprise de l'ESS.

Valoriser la contribution du projet entrepreneurial à la démarche d'utilité sociale de la structure de l'ESS, en s'appuyant sur des outils de mesure d'impact sur les publics cibles et/ou l'environnement et/ou le territoire, pour inscrire l'entreprise dans une logique entrepreneuriale sociale et solidaire.

Capitaliser les expériences induites par la mise en œuvre du projet entrepreneurial en compilant les résultats obtenus dans des livrables de retour d'expérience, pour partager les pratiques et inscrire l'entreprise de l'ESS dans une logique de développement durable.

Blocs de compétences

RNCP38126BC01 — Élaborer la stratégie de l'entreprise dans le respect des principes et valeurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)

LISTE DE COMPÉTENCES

Réaliser une veille dans le champ de l'ESS en collectant des données et informations sur les besoins du territoire, les évolutions de l'environnement socio-économique pour identifier les besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits et pour nourrir une vision prospective des activités de l'entreprise de l'ESS.

Analyser l'écosystème territorial de l'entreprise de l'ESS avec une démarche prospective qui s'appuie sur la veille pour apporter une aide à la décision stratégique cohérente avec les enjeux de l'ESS (utilité sociale, innovation sociale).

Analyser le fonctionnement de l'entreprise de l'ESS en considérant son statut, sa gouvernance, ses activités, son organisation et ses compétences, pour identifier ses perspectives en lien avec son écosystème et les principes fondateurs de l'ESS.

Caractériser les orientations stratégiques de l'entreprise de l'ESS en s'appuyant sur le diagnostic réalisé, la réglementation et les principes de l'ESS en matière de gouvernance et de politique sociale, en vue de développer et/ou maintenir des emplois pérennes et non délocalisables et de le partager avec l'écosystème territorial.

Piloter la stratégie de l'entreprise en déclinant les orientations en plan d'actions, dans le respect du règlement général de l'amélioration de l'accessibilité (RGAA), pour garantir et partager le projet social de l'entreprise de l'ESS avec ses parties prenantes internes et externes.

Garantir le cadre juridique et fiscal de l'entreprise de l'ESS en s'appuyant sur la réglementation et les politiques publiques, pour pérenniser son projet social et l'inscrire dans les principes fondateurs de l'ESS.

Évaluer l'utilité sociale de l'entreprise de l'ESS sur son territoire à travers des indicateurs sociaux, économiques, et environnementaux pour garantir une logique d'innovation sociale et de développement durable.

Développer une logique de coopération en représentant la structure sur son territoire, en recherchant les partenariats

avec d'autres acteurs de l'ESS, de la sphère publique ou de l'économie de marché pour inscrire durablement l'entreprise dans son territoire et dans les principes de l'ESS.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Ecrit individuel réflexif sur la stratégie d'une entreprise de l'ESS issu d'une situation professionnelle

RNCP38126BC02 — Piloter l'entreprise dans le respect des principes de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)

LISTE DE COMPÉTENCES

Piloter les activités et les moyens opérationnels de la structure en mettant en place une organisation et des outils qui permettent d'assurer la continuité des activités de l'entreprise de l'ESS auprès de ses publics cibles.

Décliner de manière opérationnelle les principes de la RSE (Responsabilité Sociale et environnementale) dans le pilotage de l'entreprise, à travers les pratiques sociales, managériales, partenariales, pour mettre l'organisation en conformité avec les principes fondateurs de l'ESS.

Adapter la réponse aux besoins des différents publics cibles de l'entreprise de l'ESS (adhérents, bénéficiaires et clients le cas échéant), en s'appuyant sur des outils d'écoute de leurs besoins et de mesure de leur satisfaction, pour pérenniser les activités de la structure et garantir son utilité sociale.

Gérer les risques (financiers, humains, institutionnels, ...) en s'appuyant sur une cartographie des risques et en mettant en place des procédures pour adapter l'organisation et assurer une continuité et une pérennité des activités de l'entreprise de l'ESS.

Réaliser l'ingénierie financière qui combine une mixité des ressources (public, privé) y compris les modes de financement dits innovants (financement participatif, coopératif, solidaire) pour assurer la stabilité financière de l'entreprise de l'ESS.

Établir un budget prévisionnel cohérent avec la stratégie et les moyens de l'organisation en s'appuyant sur l'analyse comptable et des données économiques pertinentes, pour conjuguer viabilité économique et pérennité du projet social de l'entreprise de l'ESS.

Réaliser le suivi budgétaire en mesurant les écarts entre le prévisionnel et le réalisé, en s'appuyant sur des outils de gestion adaptés au modèle économique de l'entreprise de l'ESS, pour optimiser la gestion des ressources financières, anticiper et réaliser les ajustements nécessaires à la poursuite des activités

Mettre en place une organisation qui garantit le respect de la réglementation en matière de gestion des ressources humaines et de droit social, notamment le règlement général de l'amélioration de l'accessibilité (RGAA), dans une logique de transparence et d'exemplarité, pour inscrire l'entreprise dans les principes de l'ESS.

Garantir la conformité des pratiques managériales de l'organisation avec son projet social et les valeurs de l'ESS, en intégrant une réflexion sur la QVT (Qualité de vie au travail), la concertation, la prise en compte du handicap et des risques psycho-sociaux, pour inscrire l'entreprise dans un modèle social durable

Mesurer l'écart entre les compétences disponibles et les compétences requises en s'appuyant sur des outils de gestion des compétences, pour maintenir les compétences nécessaires à garantir le projet social et les activités de l'entreprise de l'ESS.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Elaboration d'un portfolio professionnel correspondant à une analyse réflexive des activités réalisées ou observées dans le cadre du pilotage d'une structure de l'ESS

Soutenance orale

RNCP38126BC03 — Conduire un projet entrepreneurial social et solidaire

LISTE DE COMPÉTENCES

Élaborer ou coconstruire un projet entrepreneurial répondant à un besoin social nouveau ou mal satisfait, et définir des objectifs et un plan d'action, en s'appuyant sur la stratégie de la structure, pour créer, consolider ou changer d'échelle dans l'ESS.

Définir l'organisation du projet en identifiant les parties prenantes internes, externes, les ressources humaines, les moyens matériels et financiers, les instances de pilotage et outils de gestion de projet, pour permettre son déploiement dans une logique collective et participative.

Porter le projet entrepreneurial en faisant sa promotion auprès des parties prenantes pour assurer la réussite de sa mise en œuvre.

Piloter la mise en œuvre du projet entrepreneurial en mobilisant des outils de gestion de projet pour sécuriser le déploiement du projet et atteindre les objectifs fixés.

Mobiliser les acteurs internes et externes du projet entrepreneurial en s'appuyant sur des méthodes d'animation et

des outils de communication adaptés, pour maintenir l'engagement des équipes dans le projet.

Formaliser les engagements des parties prenantes à travers des documents partenariaux du type convention, pour inscrire le projet entrepreneurial dans une logique de création de valeur partagée et de coopération territoriale.

Evaluer les résultats du projet entrepreneurial au regard des objectifs visés, à l'aide d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, et en analysant les écarts afin d'ajuster l'action au service du projet social de l'entreprise de l'ESS.

Valoriser la contribution du projet entrepreneurial à la démarche d'utilité sociale de la structure de l'ESS, en s'appuyant sur des outils de mesure d'impact sur les publics cibles et/ou l'environnement et/ou le territoire, pour inscrire l'entreprise dans une logique entrepreneuriale sociale et solidaire.

Capitaliser les expériences induites par la mise en œuvre du projet entrepreneurial en compilant les résultats obtenus dans des livrables de retour d'expérience, pour partager les pratiques et inscrire l'entreprise de l'ESS dans une logique de développement durable.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Elaboration d'un mémoire professionnel relatif à la conduite d'un projet entrepreneurial social et solidaire
Soutenance orale

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'entrepreneur de l'ESS exerce dans une entreprise de l'ESS.

La taille des entreprises de l'ESS dépend des activités proposées par celles-ci.

Si l'économie sociale et solidaire peut recouvrir « l'ensemble des domaines de l'activité humaine », cinq secteurs d'activités principaux concentrent la majorité des salariés de l'ESS :

- L'action sociale et médico-sociale (39,4% des emplois salariés) : l'ESS est le premier employeur du secteur de l'action sociale et médico-sociale à travers une grande diversité d'associations. Il regroupe des structures variées qui répondent à des besoins d'encadrement et d'accompagnement de publics variés : enfants ou adultes handicapés, enfants ou adultes rencontrant des difficultés sociales, personnes âgées plus ou moins dépendantes...
- L'enseignement (14,7% des emplois salariés) : ce secteur comprend l'enseignement culturel (écoles de musique, d'art, ...), l'enseignement de disciplines sportives et la formation d'adultes.
- Les activités financières et d'assurance (11% des emplois salariés) : les mutuelles et des coopératives représentent près d'un tiers des emplois.
- La santé (7,4% des emplois salariés) : ce secteur comprend majoritairement les centres de santé, l'hospitalisation à domicile, les établissements spécialisés (centre de lutte contre le cancer, psychiatrie...).
- Le soutien aux entreprises (5,5% des emplois salariés) : ce secteur comprend l'ensemble des réseaux associatifs, les centres de gestion...

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Dirigeant, Chef d'entreprise, Gérant,

Directeur, Directeur général, Délégué général,

Co-directeur, Directeur adjoint, Adjoint de direction, Co-gérant

Responsable d'établissement, de site, ou de centre

Chef de service.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Le décret 2007-221 du 19 février 2007 paru au JO du 21 février relatif à la qualification des professionnels chargés de la direction d'établissements ou services médico-sociaux. En fonction des caractéristiques de ces établissements, une certification de niveau 7 inscrite au RNCP est requise. Les (futurs) directeurs de ce type d'établissements souvent associatifs sont donc concernés.

La loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement généralise le régime de l'autorisation, ce qui a pour effet de renforcer l'obligation de qualification des directeurs d'établissements pour personnes âgées dépendantes.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 607 €
Familles professionnelles (FAP)	L2X61 — Agents administratifs · tension 1/5 (Très faible) L4X81 — Techniciens et agents de maîtrise des services financiers ou comptables · tension 5/5 (Très élevée) L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	36 989
Jugés difficiles à recruter	27 %
Emplois saisonniers	9 %
Familles professionnelles (FAP)	L2X61 — Agents administratifs L4X81 — Techniciens et agents de maîtrise des services financiers ou comptables L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) L6X00 — Dirigeants de petites et moyennes entreprises de moins de 50 salariés

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Être titulaire :

- d'une certification ou diplôme de niveau 6 dans le champ de l'économie, du travail social, de la gestion, des sciences politiques, de la psychologie sociale et du management de projet,
- ou d'une certification ou diplôme de niveau 5 avec au minimum 3 ans d'expérience professionnelle sur des fonctions managériales, dans le secteur de l'ESS.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Pour accéder à la certification de « Entrepreneur de l'économie sociale et solidaire », les candidats doivent être inscrits auprès du certificateur (IRUP).

En formation continue, la durée de la période d'application en entreprise représente 2/3 du parcours.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

un représentant de l'IRUP (sans lien avec les candidats),

deux représentants du champ professionnel visé par la certification ;1 employeur et 1 salarié (sans lien avec les candidats).

COMPOSITION DU JURY — VAE

3 professionnels et un représentant de l'IRUP (sans lien avec les candidats).

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	6 656 €
Selon la branche	5 818 € – 6 815 €
Prise en charge	Branches concernées

6 656 €	Valeur par défaut · 208 branches
6 815 €	CPNEFP Mutualité, CPNEFP des entreprises privées de services à la personne
6 288 €	CPNE industries alimentaires diverses, CPNEFP de la branche des industries de produits alimentaires élaborés
5 818 €	CPNE de l'ingénierie, des services informatiques et du conseil

Base légale

Date de décision	18/10/2023
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	18/10/2028
Date de dernière délivrance possible	18/10/2032

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2021	22	0	100 %	57 %
2020	12	0	80 %	63 %
2019	19	2	84 %	71 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP4740

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP4740

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.irup.com/irup/titres-certifies>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38126/>

Où se former

Formations référencées	2
Organismes	1
Régions couvertes	1
Prix indicatif	1 790 € – 7 875 €

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	1
-----------------------------	---

Organismes gestionnaires (CFA)	1
Organismes formateurs	1
Régions couvertes	1
Départements couverts	1
Organismes certifiés Qualiopi	1
Sessions	de 09/2026 à 09/2028

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	4
Parcours menés à terme	3
Taux d'achèvement	75 %
Période	01/2024 – 04/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	4
Montant total engagé	24 785 €
Coût moyen par dossier	6 196 €
Durée moyenne	591 h
Période	12/2023 – 11/2025
France compétences	62 %
Reste à charge titulaire	23 %
Entreprise	15 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.